**LA NEWSLETTER DE LA SOCIÉTÉ FRANçAISE DE DRY NEEDLING (SFDN)**

Depuis plus de 3 mois, la COVID-19 et ses conséquences ont pris de cours l’ensemble de la profession et son organisation. Il faudra encore un peu de temps avant que nous recouvrions une vie et une activité professionnelle normale.

Les contraintes actuelles nous obligent à réfléchir à d’autres façons d’organiser et de vivre notre profession de soignant. Le Dry Needling, bien avant la mise en place des mesures sanitaires, avait déjà comme priorité, l’hygiène, la désinfection et la prophylaxie des incidents possibles liés aux particularités de la technique. Vous pouvez d’ailleurs trouver sur le site de la SFDN, les Directives internationales de la pratique sécurisée du Dry Needling éditées par l’Association Suisse de Dry Needling (ASD) et traduites en français. Elles démontrent à quel point la préoccupation première de ses fondateurs est la sécurité des patients. Néanmoins, cette rigueur sécuritaire est indissociable d’une évaluation en fin de cycle de formation, gage de la qualité de l’enseignement reçu. Cette évaluation officialise le travail fourni pour en arriver à une nouvelle compétence.

**Aussi, le comité de la SFDN en accord avec l’ASD a décidé, que les participants aux différentes formations réalisées en France ou à l’étranger auprès d’organismes ayant signé la charte déontologique du CNO, pouvant prouver d’un cursus de 55 heures minimum en Dry Needling seraient autorisés à se présenter à l’examen menant au diplôme de thérapeute du Dry Needling. Pour ceux qui n’auraient pu finir l’intégralité de leur cursus, une mise à niveau d’une durée de 8 heures minimum sera nécessaire avant de pouvoir se présenter devant le jury d’examen.**

Depuis 2019, la SFDN (en partenariat avec l’ASD qui a co-organisé les premiers examens en France dès 2016) a développé de nombreuses sessions d’examens qui ont permis de délivrer le diplôme de « praticien en Dry Needling ».

Ce diplôme, reconnu par l’ASD a été décerné à de nombreux kinésithérapeutes français.

 Le dossier de reconnaissance en France est actuellement devant le Conseil d’État qui statuera dans les prochains mois.

**SAVE THE DATE** : Prochaines dates d’examen : **10 octobre et 14 novembre 2020** à Paris

* **INFORMÉS, BIEN FORMÉS ET DIPLOMÉS -**

**ADHÉREZ À LA SFDN**